

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard 01-40-58-75-00

Annonces 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 271

34 – HÉRAULT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

Ventes et cessions

507 565 349 RCS Montpellier.

HGS.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 10000 EUR.

Adresse : 19, rue Saint-Exupéry, Zone Industrielle de la Lauze, 34430 Saint-jean-de-Védas.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion PROJET DE FUSION ENTRE HGS SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 10 000 EUROS SIEGE SOCIAL : ZI DE LA LAUZE - 19 RUE SAINT EXUPERY 34430 ST JEAN DE VEDAS 507 565 349 RCS MONTPELLIER ET VORTEX SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 150 000 EUROS SIEGE SOCIAL : ZI DE LA LAUZE - 19 RUE SAINT-EXUPERY 34430 ST JEAN DE VEDAS 422 101 535 RCS MONTPELLIER AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à ST JEAN DE VEDAS du 06 octobre 2017, La société HGS, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est ZI de la Lauze - 19 rue Saint Exupéry - 34430 ST JEAN DE VEDAS, immatriculée sous le numéro 507 565 349 RCS MONTPELLIER, et la société VORTEX, société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros, dont le siège social est ZI de la Lauze - 19 rue Saint-Exupéry - 34430 ST JEAN DE VEDAS, immatriculée sous le numéro 422 101 535 RCS MONTPELLIER, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société HGS par la société VORTEX. La société HGS ferait apport à la société VORTEX de la totalité de son actif, soit 10 853 884 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 4 933 158 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 5 920 726 euros. En rémunération de cet apport net, 55 actions nouvelles de 1 500 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société VORTEX à titre d'augmentation de son capital social de 82 500 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 5 838 226 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 0,55 action de la société VORTEX pour 1 action de la société HGS. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2017, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société HGS depuis le 1er janvier 2017 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société VORTEX. La société HGS sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les

créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de MONTPELLIER au nom des deux sociétés le 6 octobre 2017..

